

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

2021-025

Date de convocation : 02/09/2021

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

en présence : 9

votants : 12

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : P. LEFEBVRE, A. BOBOWSKI, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, M.J. LENS, F. LOIFERT, P. MARSON

Absents excusés : M. DEVANNEAUX, D. CAPY, V. LEROY, C. PICAUD

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, V. LEROY donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à P. LEFEBVRE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°25 : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – CAMION BARACREP

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu Madame BOUDEVILLE, responsable de l'entreprise BARACREP dont le siège social se situe à BERNY RIVIERE, 44 rue de la Vallée, en date du 16 août 2021.

Madame BOUDEVILLE souhaite installer un camion de vente de crêpes sur la place de Morlincourt un soir par semaine et demande s'il est possible d'obtenir un branchement électrique.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer un montant de redevance d'occupation du domaine public et propose que ce camion stationne sur la place du village à proximité du coffret électrique.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la demande de Madame BOUDEVILLE d'installer un camion de vente de crêpes sur la place et sa demande de branchement électrique pour exercer son activité de fabrication et vente de crêpes, sous l'enseigne BARACREP ;

Vu la convention fixant les modalités de mise à disposition du domaine public ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois procurations :

- Autorise Madame BOUDEVILLE à installer son camion de vente de crêpes sur la place de Morlincourt, à proximité du coffret électrique ;
- Autorise Madame BOUDEVILLE à brancher camion de vente de crêpes au coffret électrique pour exercer son activité de fabrication et vente de crêpes, sous l'enseigne BARACREP ;
- Décide que le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public sera de 60,00€ ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Département de l'Oise
COMMUNE de MORLINCOURT
27 place de la Mairie
60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le 28/09/2021

ID : 060-216004267-20210921-2021_025-DE

35

SLOW

2021 - 025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 21 septembre 2021.

Le Maire


Patrick LEFEBVRE